

Règlement du challenge

“Le patient, partenaire de l'équipe soignante,
contribue à la sécurité de SES soins”

Mars 2025

2^{ème} édition



Introduction



Dans le cadre de la feuille de route Nationale du Ministère de la Santé 2023-2025 «Améliorer la sécurité des patients et des résidents » , la Haute Autorité de santé (HAS) et l'Institut Français de l'expérience patient (l'IFEP) proposent un challenge.

L'objectif est de valoriser des projets de professionnels de santé permettant de rendre le patient acteur dans la sécurité de ses soins.

Pilotage

L'organisation du challenge est assurée par la HAS et l'IFEP

En partenariat avec le ministère de la santé et de la Prévention, France-Assos-Santé et l'association AVECSanté



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

Ce qui est attendu

Les candidats devront présenter un projet qui décrit comment le patient est partie prenante de la sécurité de ses soins :

- Ce qui a été mis en place
- Comment le patient contribue ?
- Quels en sont les résultats ?

Qui est concerné ?

- Le secteur sanitaire quel que soit le service,
- Le secteur médico-social quelle que soit son activité,
- Le secteur de la ville, au sens des soins primaires.

Rien n'empêche un projet pluri-sectoriel !

01

Les critères d'éligibilité des dossiers

Les projets doivent respecter les trois critères suivants :

- Le projet s'inscrit dans la thématique
- Les actions sont en place
- Le dossier est complet

Le projet ne porte pas sur :

- ✗ le patient pair-aidant
- ✗ le patient ressource pour d'autres patients
- ✗ le patient dans un groupe de travail.
- ✗ une action d'ETP ne constitue pas en elle-même une initiative nécessairement éligible dans le cadre de ce challenge.

02

Les critères de sélection des candidats

Une note sera attribuée pour chaque dossier éligible sur la base des éléments suivants :

- La pertinence du projet
- La mobilisation des parties prenantes
- Le caractère transposable du projet
- La pérennité du projet


03

La présentation des dossiers par les candidats

Le dossier est présenté à partir du modèle type proposé :

- l'identification de la structure
- La présentation du projet (titre, objectifs,...)
- Une annexe et tout autre support permettant d'étayer le projet

Le calendrier

- 
- 10 mars 2025 : Lancement du challenge
 - 31 mai 2024 : Date limite de réception des dossiers
 - Juillet 2025 : Sélection des candidats et information des lauréats
 - 17 Septembre 2025 : Remise des prix

Les prix

Le challenge récompensera un lauréat dans chacun des trois secteurs suivants :

- le sanitaire
- le médico-social
- la ville



JE PARTICIPE

[ACCÉDER AU DOSSIER DE CANDIDATURE](#)



Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si aucun dossier ne répond aux critères définis.

Si dans un secteur donné, aucun dossier ne peut être retenu, le jury s'accorde le droit de récompenser un autre secteur.

Merci pour votre participation !



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

